



MINISTRE DE L'EAU,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU
POTABLE

UGP-MEAH



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET OUVERT NATIONAL

Date de lancement : **17 SEPT 2026**

AMI N° 12-2026/MEAH/PAAEP/AMI

Nom du Projet : Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable

Crédit IDA N°71210

Réf. STEP : MG-MEAH-563208-CS-CQS

Intitulé : « RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION DE LABORATOIRE ET DE REHABILITATION DE BATIMENT DU MINISTRE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE ».

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar, par le biais du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et l'Hygiène, a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA), dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable (PAAEP), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat cité en objet.

2. L'objectif général de la mission est d'assurer les études, le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation des bâtiments administratifs et de construction de nouveau laboratoire du MEAH, afin de fournir des infrastructures modernes, fonctionnelles, accessibles, durables et conformes aux exigences techniques, environnementales et sociales suivants les normes nationales et internationales applicables.

La durée prévisionnelle d'exécution de l'étude est fixée à six (06) mois, et celle de la phase de contrôle est prévue de douze (12) mois. La durée réelle de cette phase sera ajustée en fonction du calendrier effectif des travaux.

3. Les services attendus comprennent les deux (02) missions suivantes :

- Mission 1 : Études techniques ;
- Mission 2 : Contrôle et surveillance des travaux.

4. L'UGP MEAH invite le Bureau d'Études éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Le Bureau d'Études ou groupements intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des prestations. Le Bureau d'Études ou groupements devront présenter un profil multidisciplinaire et justifier des compétences nécessaires à la bonne conduite de la mission.

5. Profil requis :

Le Bureau d'Études devra justifier d'une expérience avérée dans la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre technique, notamment les études, le contrôle et la surveillance de travaux de construction de bâtiments et/ou d'ouvrages de génie civil. Il devra également disposer d'un personnel qualifié et de moyens logistiques adéquats permettant la bonne exécution de la mission.

À ce titre, le Bureau d'Études devra notamment :

- Présenter au moins cinq (05) références pertinentes en maîtrise d'œuvre technique (études, contrôle et surveillance) pour des projets de bâtiments et/ou de génie civil ;

- Justifier d'une expérience en maîtrise d'œuvre complète ;
- Justifier d'au moins trois (03) expériences dans la gestion ou l'appui à la gestion des processus d'Appel d'Offres relatifs à des travaux de construction (assistance à maîtrise d'ouvrage) ;
- Justifier d'au moins trois (03) expériences de gestion des risques environnementaux et sociaux, notamment dans la réalisation d'études d'impact environnemental et social et le suivi des mesures de sauvegarde ;
- Disposer d'une expérience confirmée dans la réalisation, le contrôle ou la supervision de projets financés par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires techniques et financiers ;
- Mettre à disposition un personnel technique qualifié et adapté aux exigences de la mission.

6. Les Bureau d'Études devront présenter dans leurs dossiers de manifestation d'intérêt, les PV de réception (provisoire ou définitif) ou les certificats de bonne fin des prestations similaires pour justification. Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.

7. Les Bureau d'Études peuvent s'associer avec d'autres Bureau d'Études pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils seront sélectionnés.

8. Seuls le Bureau d'Études démontrant leur capacité à réaliser les missions susmentionnées seront invités à soumettre leurs propositions techniques et financières.

9. Les Termes de Références (TDRs) pour la mission sont disponibles sur le site internet du projet mentionnés ci-dessous : **www.paaep.mg**

10. Les Bureau d'Études ou le groupement sera sélectionné suivant la méthode de **Sélection fondée sur les Qualifications des consultants (SQC)** en accord avec les procédures de la Banque Mondiale définies dans le Règlement de Passation de Marchés par les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI), de la Banque mondiale en date du juillet 2016, mise à jour septembre 2023 (5^{ème} édition).

11. Les Bureau d'Études ou le groupement intéressé peut obtenir de plus amples informations, pendant les heures de bureau (08h 00mn à 16h 00mn heure locale), à de l'adresse : **Bâtiment A1– Rez-de-chaussée. Explorer Business Park (Ex-village des jeux) Ankorondrano, Antananarivo 101, Madagascar.**

12. Les manifestations d'intérêt doivent être remises (en personne, par courrier ou par e-mail) avec la référence de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et la mention « **RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION DE LABORATOIRE ET DE REHABILITATION DE BATIMENT DU MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE** » au plus tard le **Mercredi 07 OCTOBRE 2026 à seize heure 16h 00mn heure locale,** à l'adresse ci-après :

PROJET PAAEP – UGP MEAH

Bâtiment A1– Rez-de-chaussée. Explorer Business Park (Ex-village des jeux) Ankorondrano, Antananarivo 101, Madagascar.

Adresse courriel : **procurement.meah@paaep.mg**

Site web : **www.paaep.mg**



Le Coordonnateur du Projet, P.I

RAKOTONJANAHARY Ranto